

## Conditions régissant la réduction pour employé

Pour savoir comment RBC® recueille, utilise et communique vos renseignements personnels dans le cadre du réduction pour employé, veuillez consulter la section Collecte et utilisation des renseignements personnels.

- Réduction pour employé de Suncor :** À la discrétion de Suncor Énergie Inc et de ses sociétés affiliées (« **Suncor** »), vous pourriez être admissible à une réduction d'employé de cinq pour cent (5 %) sur le carburant, les articles de dépanneur et les lavages d'auto achetés chez des détaillants Petro-Canada<sup>†</sup> au Canada (« **réduction pour employé** ») lorsque vous payez avec une carte de crédit admissible délivrée par la Banque Royale du Canada® (« **Banque Royale** ») que vous enregistrez pour recevoir la réduction pour employé. Pour recevoir la réduction pour employé, vous devez enregistrer tous vos comptes de carte de crédit RBC® admissibles en même temps. On entend par carte de crédit RBC admissible une carte de crédit de particulier et non la carte Visa<sup>‡</sup> Esso RBC, Visa Or en dollars US RBC, une carte de crédit pour petite entreprise ou une carte de crédit commerciale délivrée par la Banque Royale. Si vous faites une demande de carte de crédit RBC admissible pour recevoir la réduction pour employé, la délivrance d'une carte de crédit et la limite de crédit approuvée seront basées sur vos renseignements financiers et de crédit.
- Définition de « vous » :** On entend par « vous » un employé de Suncor admissible qui enregistre une carte de crédit RBC admissible, de même que tout titulaire principal, cotitulaire ou utilisateur autorisé de ce compte de carte de crédit enregistré.
- Tous les titulaires de carte sont liés :** Tout titulaire principal, cotitulaire ou utilisateur autorisé associé à votre ou vos comptes de carte de crédit RBC enregistrés est lié par les présentes conditions (« **conditions régissant la réduction pour employé** »). Il vous incombe de vous assurer que chaque titulaire principal, cotitulaire et utilisateur autorisé reçoit une copie des conditions régissant la réduction pour employé, ainsi que tout avis concernant la réduction pour employé.
- Admissibilité :** La réduction pour employé est offerte aux employés permanents à temps plein et partiel salariés et rémunérés au taux horaire et aux retraités de Suncor qui sont des titulaires principaux ou des cotitulaires d'une carte de crédit RBC admissible. Votre conjoint et les personnes à votre charge qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence sont aussi admissibles à la réduction pour employé, pourvu qu'ils soient des titulaires principaux, des cotitulaires ou des utilisateurs autorisés de votre ou de vos comptes de carte de crédit RBC admissibles. Les contractuels et les employés temporaires et occasionnels ne sont pas admissibles à la réduction pour employé. Veuillez consulter le sommaire d'admissibilité ci-dessous pour comprendre la façon dont la réduction pour employé est touchée par les différents événements de vie. Suncor se réserve le droit de modifier, suspendre ou supprimer, en totalité ou en partie, tout avantage décrit dans les conditions régissant la réduction pour employé.

<b>Sommaire d'admissibilité</b>	
<b>Événements de vie</b>	<b>État de l'admissibilité</b>
Congés personnels	Toujours admissible
Congés de maternité et parentaux	Toujours admissible
Invalidité (courte ou longue durée)	Toujours admissible
Retraite	Toujours admissible
Cessation d'emploi	Plus admissible ; fin de la réduction

(volontaire ou involontaire)	
------------------------------	--

5. **Réduction pour employé créditée sur le relevé** : Le montant de la réduction pour employé s'affichera comme un crédit sur votre relevé de carte de crédit. Lorsque vous effectuez un achat, la totalité du prix de détail est portée à votre compte de carte de crédit RBC enregistré et la réduction pour employé ne s'affiche pas sur votre reçu. La réduction pour employé ne s'applique qu'aux transactions apparaissant sur votre relevé de carte de crédit alors que vous êtes inscrit à la réduction pour employé. Par exemple, si vous avez effectué un achat admissible hier, que vous vous inscrivez à la réduction pour employé aujourd'hui, et que la transaction d'hier apparaît sur votre relevé de carte de crédit aujourd'hui, la réduction pour employé s'appliquera à cette transaction. Si vous avez effectué un achat admissible hier, que l'on vous retire la réduction pour employé aujourd'hui, et que la transaction d'hier apparaît sur votre relevé de carte de crédit aujourd'hui, la réduction pour employé ne s'appliquera pas à cette transaction. La réduction ne s'applique pas aux achats réglés en espèces, par d'autres cartes de crédit ou par d'autres moyens. La réduction pour employé s'applique aux achats effectués à des fins personnelles seulement, et non à ceux ayant un objectif commercial ou d'affaires, peu importe leur nature.
6. **Non-respect des conditions** : Si un employé ne respecte pas l'une des conditions régissant la réduction pour employé, Suncor est autorisée à lui retirer, à sa discrétion, ses privilèges et la réduction pour employé.
7. **Conventions avec la Banque Royale toujours en vigueur** : Les conditions régissant la réduction pour employé s'appliquent à la réduction pour employé et s'ajoutent à la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit RBC Banque Royale®, les Conditions régissant le programme RBC Récompenses, les Conditions du programme de remise en argent RBC (collectivement les « **conventions de la Banque Royale** »), chacune d'elles s'appliquant selon la carte de crédit RBC admissible dont vous êtes titulaire et pouvant être modifiée de temps en temps par la Banque Royale. Les conventions de la Banque Royale sont disponibles au <http://www.rbcbanqueroyle.com/cartes/documentation/pdf/ch-agreement-fr.pdf>, <https://www.avionrewards.com/fr/terms-and-conditions/>, et <http://www.rbc.com/conditionsremiseenargent>. Suncor étant une entité distincte et séparée de la Banque Royale et n'ayant aucun contrôle sur la Banque Royale, il est entendu que Suncor ne peut être tenue responsable du contenu, des amendements et de l'application des conventions de la Banque Royale par la Banque Royale, pour lesquels la Banque Royale assume l'entière responsabilité.
8. **Contradiction** : S'il y a une contradiction entre les conventions de la Banque Royale et les conditions régissant la réduction pour employé, celles-ci auront préséance dans la mesure nécessaire au règlement de ladite contradiction, mais seulement en ce qui concerne la réduction pour employé.
9. **Aucuns frais supplémentaires** : Exception faite i) des frais, taxes et autres coûts énoncés dans les conventions de la Banque Royale et ii) des achats effectués au moyen de votre carte de crédit RBC enregistrée, votre participation au programme de réduction pour employé ne comporte pas de frais supplémentaires.
10. **Avis de modifications** : Nonobstant toute disposition des conditions régissant la réduction pour employé à l'effet contraire, l'affichage de la version courante à l'adresse <https://www.rbcbanqueroyle.com/cartes/documentation/pdf/suncor-terms-employee.pdf> est réputé être un avis de telles modifications aux conditions régissant la réduction pour employé lorsque la signification d'un avis est exigée ou autorisée aux termes des présentes. Les

conditions régissant la réduction pour employé remplacent toutes les conditions précédentes liées à la réduction pour employé. La Banque Royale et Suncor peuvent modifier les conditions régissant la réduction pour employé sans préavis.

11. **Communication avec la Banque Royale et Suncor** : Vous pouvez communiquer avec la Banque Royale en tout temps au 1 800 769-2511. La Banque Royale communiquera avec vous au moyen des renseignements figurant à votre dossier. Si vous avez des questions sur votre admissibilité à la réduction pour employé ou si vous voulez confirmer votre numéro d'employé, communiquez avec le Centre des employés de Suncor au 1 866 276-7800 (sélectionnez l'option 2).

## COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

12. **Convention et consentement à la divulgation de renseignements :** Vous 1) reconnaissez avoir reçu et lu les conditions régissant la réduction pour employé et en acceptez toutes les conditions et 2) consentez à la collecte, à l'utilisation et à la transmission, par la Banque Royale et Suncor, de vos renseignements personnels (notamment de votre numéro d'employé, nom et prénom, date de naissance ainsi que les détails sur les opérations d'achat effectuées chez les détaillants Petro-Canada) pour que la Banque Royale puisse administrer le programme de réduction pour employé. Les conditions régissant la réduction pour employé entrent en vigueur dès que vous cliquez sur le bouton « J'accepte » dans la province ou le territoire dans lequel vous vivez.

Vos renseignements personnels peuvent être transmis, stockés ou traités dans des pays, États ou provinces autres que votre territoire de résidence. Le cas échéant, vos renseignements personnels sont régis par les lois de ces territoires et peuvent être divulgués en vertu de celles-ci. Nous prendrons les mesures nécessaires pour protéger vos renseignements personnels, que ce soit au moyen de clauses contractuelles ou autres précautions appropriées.

Nous pouvons prendre des décisions à votre sujet par traitement automatisé, y compris des décisions de crédit, le cas échéant.

13. **Autres utilisations de vos renseignements personnels :** La Banque Royale et Suncor peuvent communiquer avec vous à propos de votre participation au programme Liaison de carte de fidélité, pour faire la promotion des avantages, des services et des récompenses liés à ce programme ou encore pour vous fournir des renseignements à ce sujet.

14. **Votre droit d'accéder à vos renseignements personnels :** Vous pouvez consulter en tout temps les renseignements que nous détenons à votre sujet, en vérifier l'exactitude et les faire corriger au besoin. Ce droit d'accès pourrait toutefois être restreint, selon ce que la loi permet ou exige. Pour accéder à ces renseignements, en savoir plus au sujet de notre utilisation du traitement automatisé, pour nous poser des questions sur notre politique de protection des renseignements personnels ou pour nous demander de ne pas utiliser ces renseignements aux fins décrites dans le paragraphe « Autres utilisations de vos renseignements personnels », vous pouvez le faire maintenant ou à tout moment par la suite, en :

- communiquant avec votre succursale ;
- nous appelant au numéro sans frais 1 800 769-2511.

15. **Avis de protection des renseignements personnels :** La collecte, l'utilisation ou la communication de vos renseignements personnels se fera conformément à nos politiques sur la protection des renseignements personnels à l'échelle mondiale (accessibles à [Protection des renseignements personnels et sécurité – RBC](#)), qui font partie intégrante des présentes conditions.

® / <sup>MC</sup> Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de Banque Royale du Canada. Société Trust Royal du Canada et la Compagnie Trust Royal sont titulaires d'une licence de cette marque de commerce.

‡ Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif.